

<i>Nom de la police</i> Addendum à la sélection 2026 - Équipe nationale senior d'arc à poulies (la « politique »)		
<i>Date d'approbation</i> 11 mars 2025	<i>Date d'activation</i> 1er janvier 2025	<i>Mise à jour :</i> 26 mai 2025
<i>Cycle de révision</i> Composé par : Gestionnaire de haute performance Révisé/édité par : Groupe consultatif technique pour le tir à l'arc à poulies Approuvé par : Conseil d'administration du CA		<i>Lien vers</i> ● Formulaire d'intention de l'athlète ● Politiques de Tir à l'Arc Canada ● Calendriers des événements de Tir à l'Arc Canada et de World Archery

1. Généralités

Tir à l'Arc Canada s'efforce de sélectionner des athlètes qui ont un grand potentiel de performance dans le cadre d'événements internationaux tels que les Championnats du monde et les Jeux panaméricains, tout en continuant à développer et à faire croître le sport du tir à l'arc à poulies au Canada. Le grand potentiel de performance est défini comme étant des athlètes qui seraient considérés comme des prétendants à un classement final parmi les 16 meilleurs du peloton à chaque événement spécifié.

2. Introduction

Le but de ce document est d'établir le processus par lequel les athlètes seront sélectionnés pour faire partie de l'équipe nationale senior de tir à poulies. Les athlètes nommés à cette équipe seront ceux qui seront admissibles à la sélection pour les événements suivants en 2026 :

- **Coupe du monde de tir à l'arc Hyundai 2026 :**
 - Haines City Floride, 7 au 12 avril 2026
 - Shanghai, Chine – 5 au 10 mai 2026
 - Antalya, Turquie – 9 au 14 juin 2026
 - Madrid, Espagne – 7 au 12 juillet 2026
- **Championnats panaméricains*, Guadalajara, Mexique – 23 au 28 juin 2026**
 - Cette épreuve est une épreuve de qualification pour les Jeux panaméricains de 2027 et sera l'événement prioritaire clé en 2026.

Le nombre maximum d'inscriptions anticipées que le Canada peut présenter pour chaque épreuve est le suivant :

- Jusqu'à quatre hommes de tir à l'arc à poulies
- Jusqu'à quatre femmes de tir à l'arc à poulies

Le comité d'organisation local, World Archery et/ou World Archery America peuvent réduire le nombre d'inscriptions dans une division si nécessaire.

3. Conditions d'admissibilité

Tous les athlètes qui souhaitent être sélectionnés dans l'une ou l'autre équipe doivent :

- Être admissible à concourir pour le Canada en vertu des règles d'admissibilité de World Archery (WA) telles que décrites dans le Livre 1, chapitre 2, section 2.4.
- Avoir réalisé le pointage minimum de qualification de World Archery tel que décrit dans les règlements de la Coupe du Monde 2025 et couvert par la section 5.1 ci-dessous.
- Détenir un passeport valide qui n'expirera pas avant six mois après la fin d'un événement en 2026 (ne devrait pas expirer avant juin 2027). Le passeport valide doit être présenté à Tir à l'Arc Canada au moment de l'acceptation de la sélection.
- Être un membre en règle de Tir à l'Arc Canada.
- Être en bonne santé et en bonne condition physique pour participer à la compétition
- Avoir satisfait aux critères de sélection requis identifiés ci-dessous dans la section 5
- Avoir satisfait à toutes les exigences énoncées dans l'Accord de l'athlète, y compris les modules de formation à la lutte contre le dopage et au sport sécuritaire. Les nouveaux membres de l'équipe recevront une date limite pour suivre ces cours.

4. Autorité décisionnelle

L'équipe de direction technique, composée du gestionnaire de haute performance (GHP) et du groupe consultatif technique pour le tir à l'arc à poulies est responsable de la sélection des athlètes et du personnel, conformément à la politique de sélection de l'équipe canadienne et à tout critère spécifique à l'épreuve.

5. Critères de sélection

Tous les archers qui souhaitent être considérés pour la sélection de l'équipe senior à poulies 2026 doivent remplir et/ou atteindre les critères énoncés ci-dessous.

5.1 Intention et pointage minimum de qualification (MQS) Admissibilité

Pour être admissibles à la sélection, les archers doivent soumettre leur intention par le biais du formulaire d'intention ci-dessous, et doivent atteindre les scores d'attentes minimales lors de l'un des événements de qualification admissibles indiqués à la section 5.2.1.4.

- **Formulaire :**
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSflwK1eUBUXupGj_Mtylfp1pscy7fpyRIXqCjQTqTxkGLKCmA/viewform?usp=sharing

Attentes minimales en matière de performance		
Categorie	Hommes	Femmes
Arc à poulies (50m)	674	654

Le formulaire d'intention de l'athlète peut être soumis à n'importe quel moment pendant la saison 2025 et sera ajouté à la liste de sélection des athlètes en vue de la sélection finale de l'équipe. Pour être sélectionné à l'équipe à partir de la liste de sélection des athlètes, l'athlète doit avoir obtenu les scores minimaux à l'un des événements ci-dessus entre les dates du **8 avril 2025 (début de la Coupe du monde de Floride) et le 12 septembre 2025 (fin des championnats du monde)**.

Les athlètes qui ont soumis leur intention, mais qui n'ont pas obtenu le MQS indiqué dans ce délai, seront retirés de la longue liste à l'issue des Championnats du monde seniors.

5.2 Évaluation des indicateurs de performance

Pour la sélection de l'équipe nationale senior 2026 à poulies, les athlètes qui satisfont à toutes les exigences d'admissibilité seront classés sur la Liste de sélection des athlètes pour la sélection en utilisant les indicateurs de performance suivants :

- Moyenne des (5) pointages de 720 de qualification
- Points de performance en affrontement direct
- Pointage du Profil de la médaille d'or

5.2.1 Pointages de 720 de qualification :

Pour chaque athlète admissible figurant sur la Liste de sélection des athlètes admissibles, les pointages de 720 suivants seront recueillis, puis la moyenne sera calculée pour obtenir le pointage de 720 total des rondes de qualification.

5.2.1.1 Les athlètes ayant obtenu les meilleurs pointages de 720 de la liste de classement de Tir à l'Arc Canada en date du **31 octobre 2025**.

5.2.1.2 Les pointages finaux (2) de la Ronde de Qualification de 720 seront les meilleurs pointages (2) de 720 des athlètes dans un événement admissible (5.2.1.4) qui présente un affrontement direct par élimination et qui est publié dans la liste de classement de Tir à l'Arc Canada en date du **31 octobre 2025**.

- a. Si l'un de ces pointages fait aussi partie des trois meilleurs pointages de l'archer sur la liste de classement de Tir à l'Arc Canada, il sera considéré

comme l'un de ses deux pointages, et le prochain pointage le plus élevé obtenu dans un événement sans affrontement direct sera utilisé en 5.2.1.1.

5.2.1.3 La moyenne des cinq derniers pointages sera ensuite calculée pour obtenir le total des points obtenus par l'athlète pour les points de sélection sur la longue liste.

5.2.1.4 Événements admissibles

Les athlètes peuvent obtenir ces pointages dans n'importe lequel des événements suivants :

- Championnat national canadien - Épreuve requise pour le MQS de WA si l'athlète ne fait pas partie de l'équipe senior à poulies 2025
- Coupe du Canada 2025
- Événements de World Archery - Coupes du monde, Championnats du monde seniors, etc.
- Championnats provinciaux
- Un événement de classement canadien (événements enregistrés auprès de Tir à l'Arc Canada et admissibles aux records canadiens)
- Autre(s) compétition(s) « internationale(s) »
 - Ces événements doivent être enregistrés auprès de la fédération membre de World Archery concernée et figurer sur le calendrier des événements de World Archery :
 - Exemple : USAT
- Les autres événements non identifiés devront être examinés et approuvés par le gestionnaire de haute performance et le groupe consultatif technique pour l'arc à poulies. Les athlètes doivent contacter le (ou la) GHP dès que possible à l'adresse kcawley@archerycanada.ca pour confirmer si une épreuve est admissible.

5.3 Points de performance

En plus de la section 5.2, les archers peuvent gagner des points de performance pour leurs deux meilleurs événements en affrontement direct. Les points de performance, tels que décrits dans les critères et le processus de la liste de classement ci-dessous, sont basés sur le classement final de l'archer(ère) à l'événement après la conclusion de l'affrontement direct éliminatoire.

Veuillez vous référer aux critères de la Liste nationale de classement des archers sur cible 2025 et au processus utilisant le lien ci-dessous, pour l , pour le processus de calcul des points de performance.

Liste de classement national 2025 pour le tir à l'arc sur cible - Critères et processus

https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2025/02/ARCHERY_-2025-Target-Archery-National-Ranking_FRC.docx.pdf

5.4 Profil de la médaille d'or :

Avec l'exigence du MQS de WA, les athlètes désirant être sélectionnés devront participer à au moins (1) événement où la direction technique de Tir à l'Arc Canada sera présente. Par conséquent, les athlètes qui ont soumis leur nom pour la Liste de sélection des athlètes, seront évalués en fonction du Profil de la médaille d'or, voir Annexe B, par tous les responsables techniques de haute performance présents à l'événement.

Le profil de la médaille d'or évaluera les athlètes en fonction des compétences subjectives suivantes :

1. **Préparation à la compétition** : Posture technique, alignement, « attaque » du tir, prise de décision tactique, etc.
2. **Dynamique de l'équipe de HP** : comportement des athlètes entre eux, comportement des athlètes vis-à-vis des juges/entraîneurs, compétences en matière de communication, etc.

Le Profil de la médaille d'or donnera à chaque athlète un pointage sur 32. Les athlètes seront évalués par un minimum de trois membres de l'équipe de haute performance de Tir à l'Arc Canada, ce qui peut inclure, sans s'y limiter, le (ou la) gestionnaire de la haute performance, le (ou la) conseiller(ère) de l'entraîneur(e) national(e) et/ou le (ou la) responsable de la performance de l'équipe nationale, l'entraîneur(e) de l'arc à poulies et/ou le (ou la) gestionnaire de l'équipe dans un événement de l'équipe nationale, un membre du groupe consultatif technique de l'arc à poulies et/ou d'autres membres du personnel de HP identifiés pour l'événement.

5.5 Exemple de pointage d'évaluation :

Pointages de l'épreuve 720			Points de performance			Profil de la médaille d'or							Total des points de sélection
Événement	Pointage	MOY	Classement	Pts	Total des points	Critères	/4	/16	Critères	/4	16	Total /32	
Tir par club 1	702	705	N/A		30.63	« Attaquer le tir »	3	11	Travail d'équipe	4	13	24	=Moyenne + Points de performance + Total /32 =760
Tir par club 2	701					Réponse aux défis	3		Communication	3			
Tir par club 3	712					Concentration et exécution	2		Leadership	3			
Affrontement direct 1 - Coupe du monde	705		8 ^e	30.5		Posture/alignement technique	3		Relations entre le	3			
Affrontement direct 2 -	707		17 ^e	0.13									

Coupe du Canada									personnel et l'athlète			
--------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	---------------------------	--	--	--

6. Dates limites de sélection de l'équipe

C'est l'intention de Tir à l'Arc Canada d'identifier et d'aviser les athlètes sélectionnés pour l'équipe nationale senior à poulies avant le 7 novembre 2025.

7. Annonces de l'équipe

Suite à la période de 30 jours pour l'acceptation de la nomination, comme précisé à la section 6, l'équipe 2026 de tir à poulies sera annoncé le 7 décembre 2025 au plus tard.

Tous les athlètes de la Liste de sélection des athlètes seront avisés concernant leur nomination ou non, conformément à la politique de Tir à l'arc Canada en matière d'appel.

8. Renvoi/retrait de l'équipe

Une fois sélectionnés, les athlètes devront démontrer leur préparation continue, leur solidité et leurs capacités en rendant compte de leur entraînement continu par les voies indiquées. Tous les athlètes doivent maintenir une communication active avec l'équipe de la direction technique, comme indiqué à la section 4, en ce qui concerne leur entraînement et leur préparation, sous peine de voir leur sélection annulée.

Un(e) athlète qui doit être nommé(e) au sein d'une équipe, tel que décrit dans cet addenda par Tir à l'Arc Canada, peut être retiré(e) de la liste des candidats pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

Retrait volontaire. Les athlètes doivent soumettre une demande écrite par courriel au (ou à la) gestionnaire de la haute performance de Tir à l'Arc Canada à l'adresse :

kcawley@archerycanada.ca.

- Incapacité à maintenir des normes d'entraînement élevées;
- Blessure, maladie ou autres raisons médicales déterminées par le personnel médical désigné et en consultation avec le personnel médical des athlètes;
- Violation du Code universel de conduite pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) ou du Code de conduite de Tir à l'Arc Canada (voir <https://archerycanada.ca/fr/a-propos-de/politiques/>);
- Conduite préjudiciable à l'équipe et/ou à l'image de Tir à l'Arc Canada ou du programme de l'équipe nationale;
- Non-respect des règles antidopage ou des exigences de toute organisation antidopage ayant autorité sur l'athlète.

En cas de blessure ou de maladie, les personnes habilitées à prendre des décisions tiendront compte des recommandations médicales avant de prendre une décision finale. Les athlètes blessés ou malades peuvent être soumis à un test de preuve de préparation qui sera déterminé par le (ou la) responsable de la haute performance en consultation avec l'entraîneur(e) personnel(le) de l'athlète. Ce test consistera en une performance contrôlée telle qu'une compétition ou un test ou essai observé. Ces athlètes ne voyageront pas avec l'équipe pour se rendre à l'événement sélectionné tant que cette exigence n'aura pas été satisfaite. S'il s'avère que l'athlète n'est pas prêt(e) pour la compétition avant le départ pour la compétition, l'athlète sera exclu(e) de la participation à la compétition et un(e) remplaçant(e), le cas échéant, sera nommé(e) à sa place.

Si l'on découvre qu'un(e) athlète n'a pas déclaré une blessure ou une maladie, on peut lui demander de rentrer chez lui (ou elle) immédiatement et il (ou elle) peut être tenu(e) responsable de toute pénalité et de tout autre coût associé à son retrait de la compétition.

9. Modifications et circonstances imprévues

TAC peut apporter des modifications à cette politique de sélection si TAC détermine que cela est nécessaire pour mettre en œuvre l'objectif de performance de TAC tel qu'énoncé dans le présent document ou pour faciliter le processus de sélection de toute autre manière. Cependant, de telles modifications ne doivent pas, dans la mesure du possible et nonobstant toute circonstance imprévue ou exceptionnelle, changer les critères substantiels d'évaluation des athlètes en vue de la sélection, à moins qu'il ne soit possible de donner aux athlètes concernés un préavis suffisant pour leur permettre de se préparer à l'épreuve de sélection. Toute modification de la présente politique de sélection sera communiquée aux athlètes concernés le plus tôt possible par le biais des moyens de communication habituels de TAC.

Les documents de critères de sélection et l'admissibilité aux événements sont basés sur les règles et règlements de World Archery tels que connus et compris actuellement. Dans l'éventualité de changements apportés par World Archery (WA) qui pourraient avoir une incidence sur les critères de sélection et d'admissibilité, Tir à l'Arc Canada sera lié par ces changements. À ce moment-là, les règlements de WA seront distribués immédiatement aux athlètes concernés et Tir à l'Arc Canada révisera et modifiera ce document pour se conformer aux nouveaux règlements ou aux nouvelles conditions.

De plus, des situations peuvent survenir qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer le présent addendum de sélection tel qu'il est rédigé, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions de sélection, sera prise par la (les) personne(s) ayant le pouvoir de décision, comme indiqué dans le document sur les critères de sélection, en consultation avec la (les) personne(s) ou le (les) comité(s) concerné(s) (le cas échéant), et

conformément aux objectifs de performance énoncés et à la philosophie et à l'approche de la sélection telles qu'énoncées dans le présent document. S'il s'avère nécessaire de prendre une décision de cette manière, TAC communiquera avec toutes les personnes concernées dès que possible.

Si un événement spécifié dans ce document de sélection est annulé, reporté, reprogrammé ou remplacé, Tir à l'Arc Canada mettra à jour les procédures de sélection indiquées dans cet addenda, le cas échéant, dès que possible et communiquera toute modification à toutes les personnes touchées, et publiera l'addenda modifié sur son site Web, avant l'événement reporté, reprogrammé ou de remplacement.

10. Appels

La politique d'appel de Tir à l'Arc Canada guidera tous les appels reliés à la sélection de l'équipe 2024. La politique est publiée sur le site Web de Tir à l'Arc Canada au <https://archerycanada.ca/fr/a-propos-de/politiques/>.

Une décision finale dans tout appel doit être prise au plus tard le 22 novembre 2024 à 16 h 59 (HE). Pour éviter toute ambiguïté, une décision est considérée comme définitive quand il n'y a plus de droit d'appel ou que les parties ont renoncé à leur droit d'appel devant le CRDSC.

En cas de conflit d'interprétation entre les versions anglaise et française d'une sélection, la version anglaise prévaudra sur la version française.

11. Implications financières

Tous les athlètes sélectionnés pour l'équipe nationale senior de tir à l'arc à poulies devront payer des frais de programme de 500 \$. L'argent récolté grâce à ces frais sera utilisé pour compenser les coûts de déplacement, d'entraînement et de compétition des athlètes pour le programme 2026.

Le financement pour la saison 2026 n'a pas encore été déterminé. Le soutien financier direct de Tir à l'Arc Canada sera communiqué à l'équipe de la longue liste et/ou à l'équipe nommée quand il sera connu.

Annexe A : Profil de la médaille d'or

Critère du PMO	Compétence	1	2	3	4
Préparation à la compétition	« Attaquer le tir »	L'athlète attaque rarement le tir/	L'athlète attaque parfois le tir	L'athlète attaque souvent le tir	L'athlète attaque toujours le tir
	La réponse des athlètes aux défis (tels que la météo, le mental, etc.) Prise de décision tactique	L'athlète est rarement capable d'adapter ses tirs en fonction des contraintes/conditions pour maximiser les résultats.	L'athlète est parfois capable d'adapter ses tirs en fonction des contraintes/conditions afin de maximiser les résultats.	L'athlète est souvent capable d'adapter ses tirs en fonction des contraintes/conditions afin de maximiser les résultats.	L'athlète est toujours capable d'adapter ses tirs en fonction des contraintes/conditions afin de maximiser les résultats.
	Rondes de 720 : Capacité des athlètes à rester concentrés et à exécuter les plans de performance (PP)	L'athlète reste rarement concentré(e) pendant toute la durée de la ronde de 720.	L'athlète reste parfois concentré(e) pendant toute la durée de la ronde de 720.	L'athlète reste souvent concentré(e) pendant toute la durée de la ronde de 720.	L'athlète reste toujours concentré(e) pendant toute la durée de la ronde de 720.
	Posture/alignement technique	L'athlète maintient rarement une technique et une posture appropriées	L'athlète maintient parfois une technique et une posture appropriées	L'athlète maintient souvent une technique et une posture appropriées	L'athlète maintient toujours une technique et une posture appropriées
Score total de préparation à la compétition des athlètes					/16
Critère des BPF	Compétence	1	2	3	4
Dynamique d'équipe	Travail d'équipe	L'athlète soutient rarement l'entraînement et les performances de ses coéquipiers.	L'athlète soutient parfois l'entraînement et les performances de ses coéquipiers.	L'athlète soutient souvent l'entraînement et les performances de ses coéquipiers.	L'athlète soutient toujours l'entraînement et les performances de ses coéquipiers.
	Communication	L'athlète communique rarement avec les responsables techniques ou les coéquipiers.	L'athlète communique parfois avec les responsables techniques ou les coéquipiers.	L'athlète communique souvent avec les responsables techniques ou les coéquipiers.	L'athlète communique toujours avec les responsables techniques ou les coéquipiers.
	Leadership	L'athlète fait rarement preuve d'initiative ou de désir d'être un leader de l'équipe.	L'athlète fait parfois preuve d'initiative ou de désir d'être un leader de l'équipe.	L'athlète fait souvent preuve d'initiative ou de désir d'être un leader de l'équipe.	L'athlète fait toujours preuve d'initiative ou de volonté d'être un leader de l'équipe.
	Relation athlète-entraîneur(e)	La relation entre l'athlète et l'entraîneur(e) est rarement compatible	La relation entre l'athlète et l'entraîneur(e) est parfois compatible	La relation entre l'athlète et l'entraîneur(e) est souvent compatible	La relation entre l'athlète et l'entraîneur(e) est toujours compatible.
Pointage dynamique total d'équipe					/16
Pointage total de l'athlète					/32

